

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : MDE 12/034/2007 (Public)

Bulletin n° : 213

ÉFAI

5 novembre 2007

Égypte. Il faut des mesures radicales contre la torture

Les peines de trois ans de prison imposées à deux policiers ce 5 novembre, par un tribunal égyptien, doivent être utilisées par les autorités pour permettre le châtement de tous les actes de torture et autres mauvais traitements, a déclaré Amnesty International.

« La condamnation de ces deux policiers est une étape bienvenue et positive, mais pour qu'elle prenne une vraie signification, elle doit annoncer une action plus concertée des autorités égyptiennes pour que toutes les allégations de torture fassent l'objet d'une enquête approfondie et que les responsables de la torture et des mauvais traitements infligés aux détenus rendent des comptes », a déclaré Malcolm Smart, directeur du programme Moyen orient et Afrique du nord d'Amnesty International. « Les autorités égyptiennes doivent clairement exprimer par leurs actions, et pas seulement leurs paroles, que la torture ne sera pas tolérée. »

Notre organisation s'exprimait en réaction aux verdicts prononcés par un tribunal égyptien à l'encontre de deux policiers reconnus coupables d'avoir torturé Emad al Kabir en 2006. Ces deux policiers, du poste de police de Bulaq Dakrur dans le gouvernorat de Guizeh, étaient jugés pour la détention illégale, la torture et le viol d'Emad al Kabir, et pour avoir obtenu et diffusé des documents nuisant à la morale et à la décence publiques. Ces derniers chefs d'inculpation sont liés au fait que ces deux policiers auraient filmé leur viol d'Emad al Kabir au moyen d'un téléphone portable, et fait circuler ce film pour dégrader et humilier encore davantage leur victime.

La torture reste répandue et systématique en Égypte ; des allégations de torture ont récemment été confirmées par des éléments matériels, comme des vidéos de torture et d'autres mauvais traitements, diffusées sur Internet.

Amnesty International exprime régulièrement son inquiétude devant ce recours général et systématique à la torture et à d'autres mauvais traitements par les forces de sécurité égyptiennes, en particulier le Service de renseignements de la sûreté de l'État, qui détient de vastes pouvoirs en vertu de l'état d'urgence maintenu par le gouvernement de manière presque permanente depuis quarante ans.

« Malgré les éléments prouvant que la torture est répandue en Égypte, les autorités continuent de ne reconnaître que des cas occasionnels et isolés d'atteintes aux droits humains, en soulignant que des mesures disciplinaires sont prises à l'encontre de leurs responsables », a déclaré Malcolm Smart. « Les procès de tortionnaires présumés devant des tribunaux pénaux sont principalement limités aux affaires où la victime est décédée, et seulement dans des affaires de droit commun, non politiques. Dans la plupart des cas, les forces de sécurité peuvent agir dans une quasi impunité. »

Amnesty International demande aux autorités égyptiennes d'ouvrir des enquêtes promptes, approfondies et impartiales sur toutes les allégations de torture et de mauvais traitements, et de traduire en justice toutes les personnes accusées d'avoir commis, ordonné ou autorisé de telles atteintes aux droits humains.

Voir :

Égypte. Il faut protéger les victimes de torture pour que justice soit rendue

Index AI : MDE 12/003/2007

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAMDE120032007?open&of=FRA-EGY>

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>